

## **Etude pour la valorisation des branchages par le broyage et le paillage sur la Communauté de communes du Séronais et le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises**

La gestion des déchets verts à l'échelle d'une ville, d'une commune ou d'un département, pose souvent problème à la fois au niveau du stockage et du traitement. Si, depuis le Grenelle de l'Environnement, la volonté de réduire à la source les déchets a été affirmée, ainsi que l'objectif de les valoriser (par le biais du recyclage, de la réutilisation ou de la valorisation énergétique), le passage à l'acte est plus compliqué.

En zone rurale, une pratique courante consiste à brûler les déchets verts à l'air libre, par le biais de feux qui produisent énormément de fumée, et qui se consomment parfois durant plusieurs jours. Ces feux provoquent une importante pollution de l'air, car la combustion incomplète des branchages et autres résidus de taille provoque l'émission de plusieurs composés volatils cancérigènes. A tel point qu'en hiver, l'atmosphère ariégeoise est plus polluée qu'en ville ! Cette pratique est d'ailleurs interdite par la loi, les déchets verts étant assimilés à des déchets ménagers dont l'incinération à l'air libre est strictement interdite. La seule voie d'élimination autorisée de ces déchets est l'apport en déchetterie. Sur le Pays Couserans, 7 déchetteries sont réparties sur le territoire ; 2 200 tonnes de déchets verts y sont apportées chaque année. Ces volumes considérables sont gérés par le SICTOM du Couserans (Syndication intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères) qui les fait broyer 3 à 4 fois par an. Le broyat est ensuite transporté vers une plateforme de compostage située en Haute-Garonne. Le coût de traitement de ces déchets peut être estimé à 70 € la tonne (collecte, broyage, transport et paiement pour dépôt à la plateforme de compostage), soit environ 154 000 € / an.

Le projet lancé par la Communauté de communes du Séronais et le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises est parti de l'objectif de valoriser les branchages récoltés lors de l'entretien de la Voie Verte entre Foix et Saint-Girons : un linéaire de 40 km, boisé sur une grande partie de son tracé, sans possibilité de laisser les branches coupées sur place. Une solution innovante a été choisie : la création de broyat. A cette fin, la Communauté de communes du Séronais a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux.



La valorisation des déchets verts par le broyage est une solution innovante et écologique. Elle fournit un paillis végétal à moindre frais ainsi qu'un engrais vert permettant l'amélioration des sols. Cette technique appelée aussi Bois Raméal Fragmenté (BRF), connue depuis plus de 20 ans au Canada, s'installe doucement en France auprès des agriculteurs et notamment des maraîchers. Le broyat obtenu est théoriquement issu de branches broyées en hiver (période de dormance de l'arbre où la concentration en nutriments dans les rameaux est la plus élevée), et épandu dans les 48h en une couche de 3 à 5 cm sur le sol. Les multiples expériences réalisées montrent que les maraîchers mais aussi les jardiniers amateurs ont développé leurs propres techniques moins contraignantes avec un broyage des déchets verts tout au long de l'année, des épaisseurs de broyat variables, des essences de feuillus privilégiées mais comportant aussi des résineux... Tous ont constaté que le broyat frais comporte indéniablement de gros avantages agronomiques (augmentation de la teneur en matière organique du sol, équilibrage du pH, augmentation de l'activité biologique...) mais aussi économiques (limitation de l'irrigation et du désherbage).



Parallèlement à l'utilisation du broyeur sur la Voie Verte par la Communauté de communes du Séronais, une étude a été conduite auprès des producteurs et utilisateurs potentiels du broyat. Une enquête a ainsi été réalisée auprès d'un échantillon de maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes, producteurs de petites fruits, élagueurs, collectivités, établissements publics (centre hospitalier), etc. De ces études, plusieurs éléments sont ressortis :

- Un volume de broyat produit sur la Voie Verte très limité : pour produire 1 m<sup>3</sup> de broyat, il faut 4 m<sup>3</sup> de branchages. D'après les estimations réalisées, la Voie Verte ne permettra de produire que 17 m<sup>3</sup> (au maximum) de broyat chaque année. ;
- Un grand nombre d'utilisateurs potentiels, pour des volumes de broyat conséquents ;
- L'utilisation du broyat par les agriculteurs dépendra du mode de mise à disposition. Si le broyat est vendu, les agriculteurs n'auront pas les moyens de se payer les volumes nécessaires ;
- Les élagueurs ayant un broyeur ont du mal à faire passer le message auprès des particuliers chez lesquels ils interviennent. En général, ceux-ci ne souhaitent pas conserver le broyat et n'en voient pas l'utilité ;
- Un message difficile à faire passer auprès des communes. Les agents communaux ont pris l'habitude soit de laisser les branchages en tas, soit de les brûler. La majeure partie ne voit pas l'intérêt de broyer les branchages ;
- Les professionnels, tenus de payer chaque fois qu'ils amènent des branches en déchetterie, ont l'utilité d'un broyeur mais n'ont pas toujours les moyens de se le payer ;
- Le temps d'utilisation du broyeur sur la voie verte sera limité. Il est estimé à 2 jours par an.

Suite à cette étude, différentes pistes ont été évoquées :

- Mise en location du broyeur pour rentabiliser l'investissement ;
- Travail avec le SICTOM du Couserans pour réduire à la source le volume de déchets verts à traiter : organiser des journées de broyage sur les déchetteries, pour que les particuliers puissent faire broyer leur branchages ;
- Sensibiliser les agents communaux et les particuliers à l'intérêt du broyage pour faire diminuer les pratiques de brûlage et encourager le paillage végétal ;
- Sensibiliser au paillage végétal, à la technique du BRF pour encourager des pratiques favorables à l'environnement ;
- Sensibiliser les agriculteurs qui possèdent généralement des haies et qui peuvent devenir producteurs et utilisateurs de broyat.

A ce jour, les premières actions réalisées en application de cette étude sont les suivantes :

- Démonstration de broyage et sensibilisation au BRF lors d'Idées Bois, la Fête du Bois de Pays organisée à La Bastide de Sérou en mai 2011 (800 visiteurs) ;
- Démonstration de broyage et conférence « Jardinons avec un sol vivant » lors des Journées Portes Ouvertes du PNR en septembre 2011 (50 personnes présentes) ;
- Formation des agents communaux du Séronais avec le CNFPT (Centre national de formation de la fonction publique territoriale) sur l'utilisation du broyeur et l'intérêt du paillage végétal ;
- Programmation de 7 journées de broyage sur les déchetteries du Couserans avec le SICTOM ;
- Définition de tarifs de location du broyeur pour les particuliers, agriculteurs et professionnels ;
- Organisation d'une journée de démonstration et témoignage d'un maraîcher bio utilisant le BRF lors de la Foire Bio de Saint-Lizier organisée par le CIVAM Bio en octobre 2011 ;
- Sensibilisation à la technique du broyage lors d'ateliers organisés par RENOVA.

A terme, l'évolution favorable de cette démarche passe par un changement de la perception des sols dans les cultures (travailler avec un sol vivant plutôt qu'avec un support inerte) et une sensibilisation au paillage végétal. La dynamique du Séronais doit s'inscrire dans une démarche plus globale à l'échelle des communes du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et pourquoi pas de l'ensemble de l'Ariège.